

Association Appartenances
Assemblée Générale du 16 juin 2003

Compte-rendu du groupe de travail sur les pratiques professionnelles à l'aide d'interprète

S.DENIS
L.MOUSSAOUI

L'idée de mettre en place ce groupe de travail part du constat que malgré la possibilité donnée aux professionnels de santé ou de l'Education Nationale de faire appel à un interprète, ce recours ne va pas de soi et ne se fait pas sans appréhension. La présence de l'interprète interroge notre cadre de travail et nos modèles de pensées. Ce groupe se proposait donc d'offrir un temps de rencontre et d'échanges interprètes-professionnels.

Le groupe de travail s'est réuni sur 8 séances. Il était composé d'interprètes, de psychologues, d'assistantes sociales, de conseiller d'orientation. Lors des séances, nous avons échangé sur les pratiques de chacun et sur la place de l'interprète.

Nous avons décidé de vous rendre compte de notre cheminement à travers quatre points :

- 1) premier point : qu'est-ce qui se passe dans ce temps de la traduction ?
- 2) deuxième point : le contexte est primordial et détermine pour une part la place de l'interprète.
- 3) troisième point : définition d'un cadre éthique de travail
- 4) quatrième point : le modèle sociétal, induit par les politiques d'Etat influe sur le recours à l'interprète.

1) Le temps de la traduction

Lorsqu'on est en situation d'interprétariat, la communication se fait en deux temps : un temps où on envisage, on observe ; un deuxième temps où l'on écoute et l'on comprend ce qui a été dit.

Durant ce premier temps, on est plus attentif à la mélodie de la voix, aux expressions de visage, à la gestuelle, à la prosodie (ton, intonation, émotions). C'est un plus. L'interprète permet le passage du sensoriel au symbolique.

Dans le deuxième temps, l'interprète traduit l'énoncé d'une langue à une autre. Le professionnel doit renoncer à la traduction de l'intégralité des paroles de son

interlocuteur. C'est une critique qui est parfois dite pour justifier le non-recours à l'interprète. Il semble que cela relève d'une position idéale qui ne tient pas compte, que, dans toute relation, il est de toute façon impossible de comprendre donc de transmettre entièrement ce qui se cache derrière les mots. De plus, dans la rencontre interculturelle, on constate que certaines idées n'ont pas d'équivalents, voire de valeurs dans une autre culture. Il faut accepter de ne pas tout appréhender de l'altérité.

La langue n'est pas un calque de la réalité, ce n'est pas une liste, une nomenclature.

Illustration : la façon dont nous analysons le spectre des couleurs ne correspond pas à une réalité physique universellement valable mais à une tradition culturelle transmise par la langue.

Dans le Nord, on aura plusieurs mots pour désigner des états différents de la neige (neige fondante, glacée, mouillée, en train de tomber...).

Il faut comprendre, par là, que l'interprétariat n'est pas la transposition d'une liste de mots d'une langue à une autre réciproquement car chaque communauté a sa propre conception du monde, du temps, de l'espace.

La langue n'est pas seulement un système de signes mises en oeuvre mais aussi un mode de socialisation, une façon d'être et de comprendre le monde, un ensemble de pratiques à la fois individuelles et sociales.

L'interprète est là pour que le message passe. L'interprète est un pont entre les deux interlocuteurs. Il se doit de réduire au mieux l'écart culturel en donnant sens à cette différence.

Pour engager la relation, l'interprète doit respecter les rituels des uns et des autres. Exemple des embrassades au Maghreb pour dire bonjour. Du côté du professionnel, cela peut être mal vu car cela est interprété comme trop proche. Du côté de l'utilisateur, ne pas le faire, serait trahir ou être hautain.

2) Les contextes

Les situations d'interprétariat sont multiples et diverses et convoquent l'interprète à une place différente. La demande de traduction n'est pas la même.

Chaque professionnel a son jargon et l'interprète est là pour faciliter et adapter le langage à l'interlocuteur. Pour cela, il est important qu'il comprenne la démarche du professionnel. Qu'est-ce qui sous-tend le discours de l'autre ?

On est dans un processus. C'est différent d'une traduction mot à mot, phrase par phrase. D'où l'importance d'un temps de rencontre préalable avec le professionnel. Si le contexte n'est pas compris par l'interprète, il peut y avoir un contre-sens. Pour un même signifiant, un même mot, en fonction du contexte, on n'emploie pas le même signifié.

Devant la perplexité de la personne étrangère, il est nécessaire que l'interprète explicite, en introduction, le rôle de chaque professionnel, le système français d'aide social. Avant même de traduire les paroles, l'interprète peut avoir à expliquer le contexte d'intervention. Pour l'intervenant social, il est évident que l'autre sait d'emblée. Il est pris dans ses habitudes.

Les tribunaux, les entreprises demandent une traduction stricte et technique. L'interprète est un simple canal de transmission. Les services médico-sociaux sont dans une autre démarche où la simple traduction ne suffit pas. A quelle place est alors convoqué l'interprète ? Est-il médiateur culturel ? co-thérapeute ? intervenant social ? Quelle parole le professionnel laisse-t-il à l'interprète ?

L'interprète comme médiateur culturel

La médiation doit être considérée comme une relation communicationnelle, comme un processus.

Si la **médiation implique l'idée de milieu** alors l'interprète est le tiers qui met en œuvre le processus de médiation ; il est censé se placer à égale distance des parties en présence et être capable d'une écoute empathique par rapport aux deux ou groupes de deux interlocuteurs.

Si la **médiation implique l'idée de passage**, l'interprète peut incarner le passage d'une langue à l'autre, d'une culture à l'autre, d'une rive à l'autre. Il est le truchement entre un point de départ et un point d'arrivée. Cependant entre départ et arrivée, il y a un moyen terme, un entre-deux. Cette **idée d'entre-deux** est la troisième implication du terme médiation.

L'interprète tient un rôle d'interface entre des groupes ayant des représentations, des intérêts différents ; c'est un "liant". Cette position de tiers nécessite une décentration par rapport à lui-même et par rapport à ses interlocuteurs. Il doit rentrer dans la rationalité de l'autre sans forcément y adhérer.

La médiation est un échange et en aucun cas, une pratique magistrale ou normative. La notion de médiateur est actuellement banalisée et a perdu de son sens premier. Dès qu'il y a une tension, un problème, on met un médiateur pour éviter que le conflit

éclate. C'est le syndrome du malaise social. Le médiateur ne doit pas devenir " la béquille de la modernité ".

On ne résout pas le problème de fond. La parole conflictuelle doit passer sinon la violence peut éclater. L'interprète aide à ce que le conflit s'exprime.

Peut-on dire qu'un interprète, dans un entretien psychologique, est co-thérapeute ?

Oui, dans la mesure, où l'interprète possède un savoir socio-culturel spécifique et qu'il donne une interprétation culturelle. Exemple : dans un entretien, un psychiatre a employé le mot " dragon ", qui n'existe pas dans la langue arabe. Ce mot est employé comme métaphore pour qualifier une personne. L'interprète a d'abord traduit par une périphrase " animal surnaturel " Puis il en a informé le professionnel et a proposé un équivalent qui parlerait mieux dans le contexte socio-culturel de la patiente. Le " dragon " est devenu " l'ogresse ". Le psychiatre a dit que le mot juste avait été trouvé.

Le psychologue reste le chef d'orchestre. Il donne le ton et garantit la dimension symbolique.

L'interprète peut donner une couleur symbolique en plus en expliquant certaines connotations et des éclairages culturels. Par rapport à cet éclairage culturel, il est important de faire un retour à la personne pour cerner comment elle se positionne en tant que sujet.

Dans l'interaction thérapeutique, l'interprète doit-il prêter sa voix et donc utiliser le style direct (le " je ") ?

A ce moment-là, l'interprète s'efface, se met dans la peau de la personne pour éviter les interprétations contenues dans le style indirect et aussi la distance que cela pourrait créer. Par exemple, lorsque le patient dit " Je suis habité par des djinns ", si l'interprète traduit " il dit qu'il est habité par des djinns " cela pourrait sous-entendre que l'interprète met en doute la conviction, les croyances du patient. Cette position respecte la subjectivité de la personne et facilite son implication dans la relation.

Cependant, l'emploi du style indirect assorti d'une formule stéréotypée du type " il dit que " ne garantit-il pas une neutralité de jugement ?

Au sein de l'association Appartenances-Lausanne, il est demandé aux interprètes d'utiliser le double " nous " dans les entretiens. L'interprète est à la fois du côté du professionnel et de la culture d'accueil et à la fois du côté de la personne et de sa culture d'origine. Cette utilisation du " nous " vient marquer l'objectif de l'association qui est de promouvoir l'intégration des populations migrants par le biais de l'interculturalité. L'interprète a pour tâche de favoriser l'émergence de nouvelles cultures en stimulant le décroisement, le rapprochement et la connaissance des

deux cultures, du pays d'accueil et du pays d'origine. Les entretiens sont centrés autour des approches systémiques et psychosociales. L'interprète devient un promoteur de santé (au sens de l'OMS " capacité de donner sens à ses expériences et de se créer des projets "). Il peut-être amené à accompagner des personnes dans différentes démarches scolaires, administratives (...). A ce moment-là, l'interprète n'est-il pas plutôt un intervenant social ?

Même dans une pratique plus classique, ici, à Lyon, les interprètes font le constat qu'ils sont un carrefour d'informations. Ils cumulent des connaissances et différentes expériences. Du fait de la connaissance du réseau professionnel, ils mettent en lien les différents professionnels.

Certains usagers demandent à l'interprète qui les a accompagné plusieurs fois, de répéter à leur place leur récit.

Tout cela dépasse le travail de l'interprète.

Les travailleurs sociaux ne sont pas les seuls à avoir la légitimité du lien social.

3) Garde-fous des interprètes : définition d'un cadre éthique de travail

L'interprète est dans une position d'entre-deux où il peut à la fois pacifier ou compromettre. Il peut trahir et être à double face comme Janus. Le travail de l'interprète nécessite un cadre éthique rigoureux, qui garantisse des limites pour chaque interlocuteur. Cela permet à l'interprète de ne pas être captif de l'institution, ni de dire à la place de l'utilisateur.

Parfois, l'interprète est convoqué comme porte-parole de l'institution, pour rappeler le règlement et éviter les débordements. A ce moment-là, l'utilisateur n'a pas droit à la parole. Exemple de certains établissements scolaires qui attendent un conflit ouvert pour faire intervenir un interprète, à qui on demande de faire le rappel de la loi. Or, cela est perçu comme un moment agressif car cette loi n'a pas été énoncée ou comprise au départ. Elle s'impose sans qu'elle puisse faire partie d'un contrat préalable. Il n'y a donc pas d'appropriation par les personnes concernées. Par contre, dans d'autres établissements, les responsables, dès la rentrée, font participer les interprètes à la réunion commune. A ce moment-là, la loi est dite du départ. Elle est donc la même pour tous, et non pas découverte au moment d'un conflit.

D'autre fois, l'interprète se sent pris dans ce qu'il ressent de la situation. Exemple d'une consultation médicale où le médecin parle devant la personne de sa maladie mais en s'adressant à un collègue et non à elle. L'interprète perçoit l'inquiétude de la personne et se permet d'interrompre le médecin.

L'interprète doit cadrer son intervention pour ne pas se laisser envahir par les

demandes des uns et des autres. Exemple : dans un commissariat, lors d'une arrestation ; le prévenu demande à l'interprète de l'aide et un policier demande à l'interprète de préciser, grâce à l'accent et aux variantes phonétiques, de quel pays est originaire le prévenu.

L'interprète est sur les frontières. Il est celui qui lie et sépare. C'est un liant entre le professionnel et la personne, entre les professionnels. L'interprète est parfois un témoin, qui canalise l'agressivité et permet une certaine retenue des professionnels dans leurs propos et gestes. Il évite les projections agressives entre une personne, qui se vit comme victime car elle ne peut exprimer ce qu'elle vit et ressent, et un professionnel persécuté par le fait de ne pas comprendre.

4) L'intégration et le recours à l'interprète

La demande de travail avec un interprète va dépendre des valeurs qui traversent le professionnel, valeurs par rapport à la question de l'intégration et de la démarche interculturelle.

Sous prétexte de garantir les valeurs républicaines, certains travailleurs sociaux ne font pas appel aux interprètes pensant que cela pourrait freiner l'intégration de la personne.

Dans les services publics, il existe une disparité dans les traitements. Le discours sur l'intégration et la notion d'universalité font écran à la présence de l'interprète, alors que c'est un droit que la personne s'exprime dans sa langue maternelle. Il y a une banalisation de la non-parole. L'usager est considéré comme un sous-citoyen. Il y a un maillon manquant, qui est l'interprète. Lorsqu'on donne la parole à l'autre étranger, il existe une peur de perte de contrôle ; cela nous échappe.

Au contraire, la place donnée à l'interprète, comme médiateur culturel, ne vient-elle pas garantir un espace démocratique d'échange - les bases d'un système démocratique pouvant être décliné à travers trois actions " comprendre - prendre la parole - être entendu " ?

N'existe-il pas des contradictions entre les valeurs républicaines et les valeurs démocratiques ?

Après des échanges dans le groupe de travail, nous en venons à dire que l'important est peut-être de maintenir en tension, dans la société, ces deux aspects :

- la République comme mythe fondateur (égalité, fraternité et liberté), unificateur d'un peuple ;
- la démocratie comme pouvoir qu'un peuple se donne de gouverner ensemble.

Il est intéressant de voir comment va jouer cette mise en tension, chez les professionnels, entre le partage de valeurs communes, qui fondent la société, et la vie en commun dans le respect des différences.

Conclusion

Nous nous sommes attachés à cerner les spécificités du travail de l'interprète, plus particulièrement, dans la sphère psy-médico-social. Ces spécificités identifiées nous avons été amené à penser que la dénomination d'interprète ne recouvrait pas entièrement les différents rôles et les différentes fonctions remplis par l'interprète. Il est interprète mais pas seulement. Il est médiateur culturel mais pas seulement. Il n'est pas thérapeute, ni intervenant social mais peut parfois en remplir certaines fonctions. Une question identitaire se pose à cette profession, peut-être à l'image du métissage culturel qu'il représente ?

Les interprètes ont évoqué aussi leur vécu de non-reconnaissance de leur travail. Ils vivent pour la plupart une situation de précarité professionnelle, n'ont pas de formation continue, ne bénéficient pas de supervisions...Ne peut-on pas faire l'hypothèse que la non-reconnaissance du travail de l'interprète est à lier à la non-reconnaissance du besoin des personnes à s'exprimer dans leur langue maternelle ?